

Recherches sociographiques



Michel SEYMOUR, *La Nation en question*

Frédéric Demers

Volume 41, numéro 1, 2000

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/057328ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/057328ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (imprimé)

1705-6225 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Demers, F. (2000). Compte rendu de [Michel SEYMOUR, *La Nation en question*]. *Recherches sociographiques*, 41(1), 96–99. <https://doi.org/10.7202/057328ar>

ne pourra le refermer sans avoir le sentiment d'avoir appris, et donc d'avoir, grâce à ses auteurs, connu une fois de plus la joie de découvrir.

Gabriel DUSSAULT

Département de sociologie,
Université Laval.

Michel SEYMOUR, *La Nation en question*, Montréal, L'Hexagone, 1999, 206 p.

Cet essai du philosophe Michel Seymour pose une nouvelle pierre à l'édifice, déjà imposant, de la réflexion québécoise sur la nation. L'ancien président des Intellectuels pour la souveraineté est ici en terrain connu puisqu'il a auparavant dirigé ou codirigé la publication de plusieurs livres sur ce thème. Dans *La Nation en question*, l'auteur plaide pour une conception sociopolitique de la nation québécoise qui fasse l'équilibre entre ses composantes ethnoculturelle et civique.

Le premier objectif de Seymour est de rendre compte de l'apport de penseurs d'ici sur le thème de la nation depuis une trentaine d'années, afin, dit-il, « de dégager un espace de réflexion qui touche à la réalité des débats politiques eux-mêmes [et] élever la discussion à un niveau qui dépasse les simples querelles de clocher » (p. 9). Un second objectif, qu'il n'annonce pas explicitement mais qui découle assez naturellement du premier, consiste à livrer ses propres idées sur la question. Ces deux intentions déterminent la manière dont la discussion est organisée. Après un premier chapitre introductif, le professeur Seymour en consacre six à critiquer les points de vue d'autant d'intellectuels provenant d'autant d'horizons : le juriste Jacques BROSSARD, le politologue Jean-Pierre DERRIENNIC, l'anthropologue Claude BARITEAU, l'écrivain Neil BISSOONDATH, le sociologue Fernand DUMONT et le philosophe Charles TAYLOR. Confrontant leurs idées aux siennes, il propose en quelque sorte la suite du livre. Les chapitres 8, 9 et 10 donnent à Seymour l'occasion de revenir sur le concept de nation et de définir, successivement, les nations québécoise et canadienne. Les trois chapitres suivants abordent différentes facettes du volet autochtone de la question nationale, puis un quatorzième chapitre vient conclure le livre en se penchant sur le projet de partenariat.

Bien que le genre littéraire auquel appartient l'ouvrage de Seymour s'adresse manifestement à un public scolarisé, l'argumentation qu'il déploie nous est offerte dans une langue simple et débarrassée de tout jargon. L'auteur revient régulièrement sur certains éléments de définition pour s'assurer que le lecteur le suive toujours dans son exposé et ses raisonnements. L'appareil critique est réduit à sa plus simple expression mais l'absence de sous-divisions dans les chapitres alourdit inutilement la lecture. On eût au contraire souhaité une mise en page plus aérée et dynamique pour un livre qui s'écarte assez peu de la théorie.

Pour l'essentiel, on pourrait présenter les idées maîtresses défendues par Michel Seymour de la manière suivante.

1. Une conception sociopolitique de la nation représente une manière féconde de penser le fait national. Une telle conception est possible lorsque la nation existe sous la forme d'une communauté politique composée, sur le plan sociologique, d'une majorité nationale, d'une ou plusieurs minorités nationales et de groupes d'origines diverses. Par majorité nationale, Seymour entend une communauté constituant, à l'échelle de la planète, l'échantillon le plus important de gens « ayant la même langue, la même culture et la même histoire » (p. 102). La minorité nationale est pour sa part le prolongement d'une majorité nationale voisine. Pour qu'il y ait nation, la majorité nationale doit, en plus d'être unie sur le plan linguistique, constituer la plus grande concentration de gens inscrits dans un même contexte de choix – soit « un éventail d'options culturelles, morales et politiques » particulières (p. 56). Tout aussi important, il faut que la plupart des individus au sein de ce groupe se perçoivent comme membres d'une nation à part entière et composant, à titre de majorité nationale et avec les différentes minorités sur le même territoire, une communauté politique autonome. Ainsi définie, la nation ne se réduit ni à la seule présence d'une communauté politique peuplée d'acteurs individuels exerçant des droits, ni à la seule existence du seul groupe linguistique ou ethnique majoritaire. Seymour équilibre l'importance d'un concept sociologique (majorité nationale) et d'un concept politique (communauté politique), d'où son expression « nation sociopolitique ».

2. Le Québec constitue une nation sociopolitique. Les francophones québécois remplissent les conditions requises pour former une majorité nationale car, même s'ils appartiennent à un groupe linguistique qui s'étend hors des frontières du Québec, ils se différencient du reste de la francophonie canadienne et mondiale en étant inscrits dans une structure de culture et un contexte de choix spécifiques. Ils constituent bel et bien, à l'échelle planétaire, le plus vaste échantillon de gens parlant cette langue et partageant cette histoire et cette culture, de même qu'ils se perçoivent comme formant une nation avec les différentes minorités établies sur le territoire du Québec. Pour cela, ils ne peuvent être envisagés comme un simple fragment de la minorité linguistique francophone du Canada.

3. Au sein de la nation sociopolitique québécoise, les Anglo-Québécois ont le statut de minorité nationale. Michel Seymour reconnaît toutefois que leur cas pose problème, eux qui résistent généralement à l'idée de nation québécoise dans toutes ses formes et modalités d'expression. À titre de minorité nationale, leur permanence sur le territoire du Québec est assurée, aussi le gouvernement québécois a-t-il l'obligation de veiller à ce que soient préservés leurs droits collectifs et institutions, contrairement aux autres communautés culturelles issues de l'immigration qui finissent souvent par s'assimiler et à qui il ne saurait offrir les mêmes garanties. En revanche, la minorité nationale anglophone a le devoir moral d'adhérer à la nation sociopolitique québécoise. Seymour estime en effet que cette minorité est québécoise à part entière, partageant avec la majorité plusieurs institutions. « Si certains Anglo-Québécois ne veulent pas faire partie de la nation québécoise et croient qu'ils peuvent s'en exclure tout en demeurant sur le territoire québécois, écrit-il, c'est

qu'ils s'en font une conception ethniciste. Accepter de les [en] exclure, c'est donc risquer de leur donner en partie raison.» (P. 114.) Il ne suffit pas de vouloir s'exclure d'une nation pour être exclu.

On peut en principe se retirer de toute association, mais on ne peut se retirer de toute communauté politique. Dès qu'on choisit de s'établir sur un territoire donné, on appartient à la communauté politique vivant sur ce territoire. On peut sans doute en sortir, mais cela exige que l'on quitte le territoire. Les Anglo-Québécois n'ont donc pas le choix : s'ils décident de rester au Québec, ils appartiennent à la communauté politique québécoise et puisque celle-ci est une nation, ils appartiennent à la nation québécoise. (P. 115.)

Si le gouvernement québécois promeut un nationalisme inclusif de tous et qu'en plus il garantit les droits collectifs des anglophones, ces derniers n'auront plus de raisons morales de résister à leur inclusion dans la nation sociopolitique québécoise.

4. La conception sociopolitique de la nation mise de l'avant pour qualifier le Québec n'exclut pas les autres formes d'identités nationales. Les Canadiens ont une conception exclusivement civique de leur nation, et Seymour avalise cette conception pour autant qu'eux respectent à leur tour l'autoreprésentation des Québécois. Or ils ne le font pas. Ils cèdent plutôt à la « tentation dominatrice » (p. 137) à l'égard du Québec en raison de trois avantages qu'elle leur apporte : 1- pouvoir « se draper dans la noblesse d'une conception qui récuse le nationalisme ethnique » ; 2- se donner « une conception de la nation qui leur permet d'inclure le Québec, de nier la réalité multinationale du Canada et d'occulter du même coup l'existence d'un groupe nettement majoritaire, le Canada anglais » ; et 3- « se démarquer des Américains » (p. 137-138). Même si cette exclusion de la nation québécoise est « motivée par tout sauf la malice » (p. 138), elle est quand même à la source du problème de l'unité canadienne. Partisans d'une politique de la reconnaissance, Seymour admet la légitimité de plusieurs conceptions de la nation, y compris la nation ethnique autochtone pour autant que celle-ci s'accompagne « d'une conception civique et libérale de la vie en société. L'important est que tous les citoyens soient sur un pied d'égalité au sein des communautés autochtones. » (P. 150.) C'est le *nation building* à la canadienne, exclusif des autres formes d'allégeances nationales, qui pose problème car « il est en principe possible qu'existe une nation exclusivement civique contenant plusieurs nations ethniques, culturelles ou sociopolitiques » (p. 140).

5. Compatible avec la dimension multiculturelle de la nation québécoise, respectueuse des différences, soucieuse de garantir les droits des minorités nationales, inclusive et plus souple que le patriotisme constitutionnel, la conception sociopolitique serait en somme le meilleur modèle de cohabitation. Seymour rappelle à cet effet le caractère normatif du concept de nation : « Adopter un concept de nation, c'est adopter une certaine ligne de conduite, une certaine norme d'action. [...] La conception de la nation peut servir à amorcer une réflexion sur ce que l'on veut être et non seulement à fournir une image de ce que nous sommes déjà. » (p. 98).

La Nation en question n'est pas sans intérêt mais j'émets tout de même certaines réserves. Le Canada, écrit Seymour, « comprend une nation canadienne purement civique qui contient en son sein une nation québécoise, des nations autochtones et la nation acadienne » (p. 191). Selon ce point de vue, un Acadien résidant au Québec sera membre, tout à la fois, des nations acadienne (culturelle), québécoise (socio-politique) et canadienne (civique). J'admets volontiers le principe des identités multiples, mais comment autant d'identités nationales s'articulent-elles ? Le choix des six auteurs retenus par Seymour déçoit un peu. Si DUMONT et TAYLOR ont fini par s'imposer comme des incontournables, peut-on en dire autant des Claude BARITEAU, Neil BISSOONDATH, Jacques BROSSARD et Jean-Pierre DERRIENNIC ? Il aurait peut-être mieux valu se pencher sur les travaux des Gilles BOURQUE, Daniel JACQUES, Jocelyn LÉTOURNEAU ou encore Gérard BOUCHARD. Que faut-il comprendre de la formule « même histoire et même culture » dont Seymour use pour définir une majorité nationale ? On pourrait en débattre longuement sans jamais parvenir à faire consensus (dans quelle mesure fédéralistes et souverainistes québécois considèrent-ils avoir la même histoire ? jusqu'à quel point un Montréalais et un Gaspésien partagent-ils la même culture ? etc.). On s'étonne de lire que les Anglo-Québécois « reconnaissent qu'ils appartiennent à une société distincte québécoise » (p. 69), vu leur opposition acharnée à constitutionnaliser un tel concept. Le chapitre 14 s'avère une apologie inconditionnelle du projet péquiste de partenariat, au point que Seymour voit en lui la marque d'un « comportement moralement irréprochable à l'égard du Canada [n'ayant absolument] rien à voir avec des considérations stratégiques » visant à rafler des votes (p. 196). La politique est pourtant plus petite que cela, d'ordinaire.

Les analyses de Seymour échappent tout de même à la vision mélancolique de la nation inachevée parce que empêchée d'être par l'Autre depuis 1760 (ou 1838, ou 1840, ou 1867, ou...), et c'est heureux. Et puis, il reste cette idée fort intéressante du devoir moral des partenaires canadiens de respecter l'autoreprésentation nationale des Autres. On peut bien se demander quel est son avenir à court ou moyen terme et estimer qu'elle est, au fond, un défi que lance Seymour aux minorités québécoises bloquant son option politique. Mais si on prend la peine de la dépolitiser pour s'y frotter en philosophe, elle devient sans contredit une idée à laquelle nous sommes tous conviés à réfléchir.

Frédéric DEMERS

John SAUL, *Réflexions d'un frère siamois. Le Canada à l'aube du XXI^e siècle*, Montréal, Boréal, 1998, 510 p.

Cet essai de philosophie politique constitue un double plaidoyer en faveur de la démocratie d'une part, et d'un Canada uni d'autre part, les deux aspects étant plus ou moins implicitement associés tout au long de l'ouvrage. L'auteur porte un